

☞ ☞ PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2025 ☛ ☛

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 12 juin 2025 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE ; Mme Martine MUDES ; Mme Sylvie BOIN ; M Christian GUILBERT ; M Fabrice COINON ; Mme Patricia BOYAVAL ; Mme Evelyne THUILLIER ; M Pierre REANT.

Absents excusés : M Nicolas BRUGE ; Mme Gaëlle GOUGET ; Mme Dorothée BRUGE ; M Etienne DEBARRE.

Procurations : M Nicolas BRUGE a donné procuration à M Gilles CALLEWAERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour 1 délibération : décision modificative pour l'intégration du résultat du budget CCAS dans le budget commun.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia BOYAVAL

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 AVRIL 2025 : Adopté à l'unanimité.

2025- 22 : LOCATION D'UN LOCAL A LA SALLE POLYVALENTE

M le Maire informe l'assemblée qu'une prothésiste ongulaire souhaite installer son activité à Quiestède. Il propose de lui louer le 2ème local de la salle polyvalente et le hall annexe. Il propose de fixer le prix du loyer et d'établir une convention de bail définissant les conditions d'occupation pour une année à compter du 01^{er} mai 2025.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer un loyer de 300 euros mensuel charges non-comprises. Un décompteur sera installé afin de pouvoir effectuer les relevés électricité et eau. Les charges seront facturées mensuellement à partir du 1^{er} juillet 2025.

M le Maire est autorisé à signer la convention de bail.

ACHAT ET POSE DE RIDEAUX POUR LE DORTOIR

M le Maire présente le devis de la société « La boîte à rideaux » pour l'installation dans le dortoir de 3 rideaux et une imposte de porte.

Il s'élève à 850.20 € TTC sans la pose de l'imposte de la porte et 940.80 € TTC avec l'option imposte.

Supplément avec la pose d'un film sur les vitres de la classe maternelle : 932.40 € TTC et 1145.40 € TTC avec l'option imposte.

Après concertation, il est décidé d'attendre la rentrée avant d'effectuer cet achat. Les enfants arrivent à s'endormir sans que le local soit dans l'obscurité complète.

2025-23 : DECISION MODIFICATIVE POUR INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET CCAS DANS LE BUDGET COMMUNE

Le budget CCAS a été dissous au 31 décembre 2025. Afin de pouvoir intégrer les résultats dans le budget commune, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Recette fonctionnement	
002	+ 2 220.16 €
73123	- 2 220.16 €
Recette investissement	
001	+ 630.32 €
13361	- 630.32 €

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à effectuer cette modification.

2025-24 : TARIF CANTINE.

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs appliqués depuis la dernière révision en Juin 2023 : 3.80 € le repas enfant et 4.80 € le repas adulte.

M le Maire soumet aux membres du conseil municipal la révision tarifaire de la société Api. Cette révision entraîne une augmentation de 3.79% sur le prix d'achat des repas à partir du 1^{er} septembre 2025.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé d'augmenter de 0.10 € le prix du repas et d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2025

REPAS ENFANTS	3.90 €
REPAS ADULTES	4.90 €

COMPTE RENDU DE M GILLES CALLEWAERT SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN ECQUES HEURINGHEM (réunion du 20 mai 2025)

Le développement de projet éolien est mené par la société BORALEX.

Implantation : 1 éolienne sur Ecques et 2 sur Heuringhem. (150 mètres de haut et norme à respecter pour le bruit) Durée de vie de l'éolienne 40 ans.

Heuringhem et Ecques ont donné un avis favorable à ce projet. L'avis du conseil municipal est uniquement consultatif. C'est le propriétaire du terrain qui donne son accord pour l'implantation.

Historique du projet :

En 2022, identification du site et échange avec la mairie d'Ecques. En 2023, présentation du projet au conseil municipal d'Ecques. En 2024 lancement des études et échange avec la mairie d'Heuringhem puis présentation au conseil municipal. Début 2025, validation du projet par délibération de la commune d'Ecques. Eté 2025, définition des impacts et mesures ; validation du design avec les bureaux d'études externes ; octobre 2025 préparation du dossier de demande d'autorisation Environnementale.

COMPTE RENDU DE M STEPHANE JUDE SUR LA PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES FUTURES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA CAPSO ET LES PRINCIPAUX BAILLEURS SOCIAUX (réunion du 14 Mai 2025)

La CAPSO prépare des conventions d'objectifs avec 5 principaux bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat, Flandre Opale Habitat, Habitat Hauts-de-France, Vilogia Logifim, Vilogia Holding) pour piloter la politique du logement social sur son territoire. Ces conventions fixent des objectifs en production neuve, réhabilitation, encadrement des ventes, et attribution des logements. Le parc social compte environ 5 876 logements gérés par ces bailleurs, avec une diversité de typologies et une faible part de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (3,4%). Le PLH 2023-2028 prévoit la construction de 125 logements locatifs sociaux par an et 100 logements en accession aidée. Les bailleurs se sont engagés à produire environ 620 logements neufs entre 2025 et 2028 et à réhabiliter 473 logements sur la même période. Le document détaille également les opérations prévues, la performance énergétique des logements, et la répartition des objectifs selon les bailleurs.

COMPTE RENDU DE Mme SYLVIE BOIN SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAPSO ET CAF (réunion du 12 juin 2025 Ecques)

Intervenante : Mme Delaine CAF de Saint-Omer

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) arrive à son terme le 31/12/2025. Il faut prendre une délibération en conseil municipal c'est-à-dire dans chaque commune de la CAPSO, et en conseil communautaire dans un second temps. Cette délibération est un préalable à la signature de la C.T.G.

La signature sera donc nécessaire avant le 1^{er} janvier 2026 entre la CAF, les communes et la CAPSO ; sinon pas de financement attribué.

Cette convention permet de répondre au mieux aux besoins et enjeux locaux, cela concerne :

L'Enfance / Jeunesse / parentalité / Accès aux droits / Inclusion numérique / Animation de la vie locale / Logement / Handicap.

Nombre d'Allocataires au sein de la CAPSO :

- Naissances 972 en 2024 ;
- 21 933 bénéficiaires (des moins de 3 ans à 16/17 ans) ;
- 130 millions pour les familles ;
- 1578 bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant en situation d'handicap ;
- 8152 bénéficiaires de la prime d'activité, prestation encore méconnue.

OFFRE DU SERVICE ANIMATION DE LA VIE LOCALE

- 54 structures au sein de la CAPSO :
- Centres sociaux ;
- Bibliothèques ;
- Ludothèques ;
- Foyers ruraux,

1er Point abordé : Difficultés à faire venir les ados (surtout collèves)

Problématiques :

- La mobilité de ceux-ci ;
- Le bénévolat ;
- L'isolement ;
- Le coût : la gratuité est un dû.

2^{ème} Point abordé : la Santé

- Réintégrer un parcours de soins ;
- Présence de Médiateurs Santé sur les 52 communes de la CAPSO ;
- Problème d'accès de prise de RDV sur Doctolib.

3^{ème} Point abordé : le Logement entre 16 et 30 ans

Il existe un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au niveau de la Maison de l'Habitat de Saint-Omer.

Objectifs : recherche, aides financières, médiation avec les bailleurs.

OFFRE DE SERVICE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPSO EN 2025

- 31 A.L.S.H (Accueil de Loisirs sans hébergement) extrascolaire ;
- 11 A.L.S.H périscolaire.
- 7 contrats colonie ;
- 7 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Un complément financier est attribué lors de l'accueil inclusif d'un enfant en situation d'handicap ; ainsi que du matériel pédagogique. Mise en place d'un accueil personnalisé.

ACTIONS ENVISAGEES :

- Mettre en place un site internet de questions/réponses ;
- Informer les communes du programme de formation lié au handicap ;

Réalisation de plaquettes mises à disposition dans chaque commune, comprenant les coordonnées de chaque intervenant spécifique

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Eclairage public : la subvention d'un montant de 17 650 euros accordée par la FDE pour la rénovation de l'éclairage public arrive à échéance le 19 novembre 2025. L'intégralité des pièces justificatives de paiement doit être impérativement transmise avant cette date. La subvention sera annulée de plein droit si nous ne respectons pas ce délai. Le fonds vert ne subventionne plus ces travaux. Rappel : coût des travaux hors taxe 40 825.02 €. Possibilité d'une aide financière pour les armoires fixées sur poteaux. Nous allons voir auprès d'Enedis.

- Contrat location salle polyvalente : suite aux incivilités et non-respect du matériel, une clause supplémentaire a été ajoutée pour les tables et les chaises. Il est désormais interdit de sortir les tables et les chaises à l'extérieur de la salle sous peine de retenue de la caution. Il est possible d'avoir les tables de la salle des sports si elles sont disponibles.

- Atelier PLUI-D : mardi 24 juin de 14h à 17h à la maison de la CAPSO à Théroutanne pour l'atelier 3, dernier atelier du groupe de travail sur le Patrimoine.

- Réunion avec le Département et les représentant des communes de Saint-Augustin et Ecques le 3 Juillet à 14h30 en mairie de Quiestède concernant l'arrêté de la rue de l'église interdisant le passage des poids lourds.

- Remplacement du rideau métallique aux vestiaires de foot montant du devis : 1 056 € TTC.

- Devis pour le démoissage des toitures :

	Ecole(490m ²)	Mairie (80 m ²)	Salle polyvalente (670 m ²)	Eglise partie nord (50m ² + pierres à traiter)
ACT'STUDIO	4 704 € TTC	1 440 € TTC	5 628 € TTC	1 800 € TTC
	Ecole(493m ²)	Mairie (153 m ²)	Salle polyvalente (450 m ²)	Eglise 1 face clocher transept et nef (300 m ²)
Patrick LEGACHE (drone)	3 697.50 € TTC	994.50€ TTC	2 925 € TTC	2 400 € TTC

- Les travaux de rénovation de la salle des associations ont débuté lundi 12 mai 2025. Les fibros et plaques ont été démontés par nos soins.

- Busage d'un fossé angle rue du Marais et rue des sapins. L'opération n'étant pas d'utilité publique, 40% sera à la charge du demandeur et 60% à la charge de la commune.

- Reprise du café : des personnes sont intéressées pour l'ouverture d'un restaurant gastronomique. Des négociations sont en cours car le bien semble surestimé par rapport au marché. Le bâtiment nécessite d'importants travaux avant de pouvoir ouvrir les portes au public.
- Ardoises église : une partie des travaux de remise en place des ardoises sur la nef suite aux intempéries du mois d'août a été réalisée mercredi 11 juin. L'entreprise doit revenir pour terminer le clocher.
- Rue de l'église : Nous n'avons pas encore reçu le retour pour la demande de subvention MMU. La commission permanente est reportée en septembre. Nous allons demander l'autorisation de commencer les travaux. Après concertation avec l'entreprise et le bureau d'études les travaux pourraient débuter entre le 15 Août et le 1^{er} Septembre 2025.
- DETR : Notre demande de subvention pour la rénovation de la salle des associations n'a pas été retenue. Nous pouvons demander un réexamen de notre dossier lors du nouvel appel à projets lancé au 4^{ème} trimestre 2025.
- Mise en œuvre du Plan Inter Communal de Sauvegarde (PICS) : Les inondations ont montré l'importance de renforcer au sein de l'agglomération la coordination et la mutualisation des moyens pour faire face à des événements exceptionnels. Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et le SDIS vont élaborer un PICS. Le SDIS va prendre contact avec la commune pour établir un état des lieux précis des moyens qui pourraient être mobilisables en cas de crise impactant le territoire. Des échanges avec les maires ou leur représentant se dérouleront à partir de fin juin et s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2025.
- Recensement des dépôts sauvages : cette action est lancée afin de trouver les solutions envisageables pour éradiquer ces incivilités. La CAPSO a mandatée la société Austral. Un questionnaire sera envoyé aux communes.
- Conflit de voisinage suite à des nuisances dues à un coq.
- Toilettes salle des sports : des incivilités (matériel cassé, chasse d'eau non tirée...)
- Assemblée générale du football vendredi 20 juin à 19h salle des sports.
- Fête de l'école samedi 21 Juin 2025 salle des sports.
- Mardi 24 juin 18h en mairie commission CCAS pour la préparation du repas des aînés
- Assemblée générale de l'APRT le 25 juin 2025 à 17h salle des fêtes Zudausques.
- Association Blendecques VTT : randonnée VTT le 29 juin 2025 de 9h à 13h.
- Don du sang salle polyvalente Quiestède : samedi 05 juillet 2025 7h -13h.
- Cochon grillé organisé par le QTT : 14 juillet salle des sports Quiestède.
- Les Foulées ecoquoises : 14 juillet 2025.
- Dates des Journées du patrimoine : vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.
- Repas des aînés : dimanche 7 septembre salle polyvalente.
- Ducasse : 4-5-6 octobre 2025
- Réforme du code électoral : Le Sénat et l'assemblée nationale ont adopté la proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux prochaines élections municipales. Cela a pour effet d'instaurer le scrutin de liste proportionnel paritaire pour toutes les communes de moins de 1 000 habitants.
- M Callewaert fait part du problème rencontré par les Ets Floret pour la toiture avec panneaux photovoltaïque de leur futur bâtiment à proximité du terrain de foot.
- Prochaines réunions :

Adjoint 18H

MARDI 2 SEPTEMBRE
JEUDI 2 OCTOBRE

Conseil Municipal 19H

MARDI 16 SEPTEMBRE
JEUDI 16 OCTOBRE

Le Maire, A. TELLIER

Le Secrétaire, P. BOYAVAL

G. CALLEWAERT

L. VASSELLE

S. JUDE

M. MUDES

N. BRUGE
à G Callewaert

S. BOIN

G. GOUGET
////////

C. GUILBERT

E. DEBARRE
////////

P. REANT

D. BRUGE
////////

E. THUILLIER

F. COINON